

Image not found or type unknown



# Renonciation purement et simplement succession

Par **mdolivier23**, le **05/01/2015** à **08:17**

Quelles sont les consequences si je renonce a la succession de ma mere  
Mon frere a fait reintegrer dans la succession la donation de studios à mes 2 filles  
(le notaire de cette donation avait omis de nous aviser moi et mon frere)  
A ce jour le notaire de mon frere (en accord avec lui) me reclame la part de chacune de mes  
filles, n ayant a mon avis pas le courage de s adresser à mes filles  
Donc quelles sont les consequences , si je renonce a cette succession  
URGENT MERci  
Cordialement